

## CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Chez Informatica, nous exerçons nos activités avec le plus haut degré d'honnêteté et de déontologie. Nous nous engageons les uns envers les autres, mais également envers nos clients, partenaires, fournisseurs et actionnaires, qui font tous partie intégrante de notre métier. Nous exerçons nos activités avec intégrité, respect et équité et plaçons l'éthique au cœur de nos communications et de nos actions. Nous nous exprimons avec franchise, honnêteté et résolution. Nous respectons notre parole et répondons de nos actes. De plus, nous nous efforçons de créer un environnement de travail stimulant qui récompense le travail d'équipe, l'innovation et la réussite. Nous respectons la particularité de chacun et savons reconnaître les différents styles de vie et méthodes de travail de nos collaborateurs.

Le Code de Conduite Professionnelle d'Informatica s'applique à Informatica Holdco Inc., Informatica LLC, Informatica Ireland EMEA UC et à leurs filiales et sociétés affiliées respectives (collectivement, « Informatica »). Il fournit un aperçu de nos politiques fondamentales en matière de conduite professionnelle. Ledit Code n'est en aucun cas exhaustif, mais résume certaines de nos politiques les plus importantes. Celles-ci se fondent sur des normes qui constituent notre éthique commerciale, notre intégrité professionnelle et nos valeurs fondamentales ; normes qui s'appliquent à tous les représentants d'Informatica, peu importe le lieu où ils exercent.

En outre, merci de prendre connaissance des politiques spécifiques qui s'appliquent aux différents domaines de responsabilité d'Informatica, ou aux différent(e)s pays ou régions, ainsi que du Manuel de l'employé (s'il y a lieu).

En tant que représentant d'Informatica, vous devez lire attentivement le présent Code de Conduite Professionnelle afin de comprendre et respecter les normes et les politiques qu'il contient. Après avoir lu le présent Code de Conduite Professionnelle, nous vous invitons à poser des questions à votre responsable pour toute question ou demande de précisions.

En outre, si vous constatez des violations desdites politiques, vous devez communiquer rapidement les informations qui s'y rapportent. C'est grâce à la compréhension, à la communication et à un travail collectif que nous pouvons créer un environnement de travail positif, et c'est cet environnement qui rend nos politiques efficaces et fait d'Informatica un lieu de travail exceptionnel.

Merci,

Anil Chakravarthy  
Président directeur général  
Décembre 2018

## SOMMAIRE

LA CONFORMITÉ EST UNE AFFAIRE SÉRIEUSE .....	1
SIGNALER LES VIOLATIONS ÉVENTUELLES DES POLITIQUES.....	1
VOS OBLIGATIONS ENVERS INFORMATICA ET SES ACTIONNAIRES .....	2
Transparence et conduite éthique .....	2
Conflit d'intérêts.....	2
Le droit applicable.....	4
L'égalité des chances.....	5
L'esclavage moderne et la traite des êtres humains .....	5
PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET SENSIBLES .....	5
Divulgarion d'informations confidentielles.....	6
Traitement des informations confidentielles des tiers.....	7
Confidentialité des données.....	7
UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET D'AUTRES ACTIFS D'INFORMATICA.....	7
Ordinateurs et autres équipements .....	8
Logiciels .....	8
Utilisation des emails .....	8
Utilisation d'Internet .....	8
TENUE ET GESTION DES DOSSIERS .....	9
PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT ET D'APPROBATION .....	9
Procédures comptables.....	9
Contributions politiques.....	9
Commerciaux, agents et consultants .....	9
CONTRÔLE DES EXPORTATIONS .....	10
RESPONSABILITÉS ENVERS NOS CLIENTS ET NOS FOURNISSEURS .....	10
Paiements ou cadeaux à des tiers ou de la part de tiers (non gouvernementaux).....	10
Paiements ou cadeaux à des agents publics.....	10
Publications et droit d'auteur.....	11
Concurrence libre et loyale.....	11
Sélection des fournisseurs.....	12
Pratiques d'achat durable .....	12
Impact environnemental.....	13
MÉCÉNAT D'ENTREPRISE.....	13

QUESTIONS DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT .....	13
MESURES DISCIPLINAIRES .....	14
RENONCIATIONS ET MODIFICATIONS .....	14

## LA CONFORMITÉ EST UNE AFFAIRE SÉRIEUSE

Les politiques d'Informatica en matière de conduite professionnelle reflètent le type de société que nous nous efforçons d'être et respectent pleinement les valeurs fondamentales d'Informatica. Les succès que nous avons obtenus sont enracinés dans nos valeurs et nous servent de moteur pour rester axés et concentrés sur ce qui compte le plus : Vous ! Ces valeurs reflètent notre objectif commun qui consiste à atteindre un niveau d'excellence plus élevé pour notre société, nos clients et nous-mêmes. Voici comment **nous mettons en œuvre nos valeurs DATA**.

**Do Good** - nous sommes intégralement à l'écoute de nos clients, de nos partenaires, de notre communauté et du monde.

**Act as one team** - nous travaillons avec intégrité, en engageant notre responsabilité chaque jour, en travaillant dans un esprit de collaboration avec les diverses fonctions, telle une famille hautement performante.

**Think Customer-first** - nous sommes fermement déterminés à servir consciencieusement nos clients et à respecter nos promesses. Nous donnons à nos clients mes moyens d'avoir un impact sur le monde parce que nous sommes convaincus que leur succès est notre succès.

**Aspire for the future** - nous faisons preuve d'ouverture et d'agilité, et sommes visionnaires, aujourd'hui et dans nos innovations futures.

Nous attendons de tous les dirigeants, employés et, s'il y a lieu, des administrateurs d'Informatica qu'ils respectent les présentes politiques et les valeurs d'Informatica, et qu'ils y adhèrent. Les différentes politiques applicables aux employés d'Informatica sont disponibles sur le site Web interne d'Informatica (Life@). Il est également important de souligner que de nombreuses politiques d'Informatica reflètent d'obligations légales ou réglementaires. Toute violation des politiques est susceptible de faire peser une importante responsabilité sur Informatica, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés. Non seulement les responsabilités peuvent entraîner des dommages-intérêts, mais elles peuvent également menacer notre capacité à continuer d'exercer nos activités et, dans certains cas, engager la responsabilité individuelle ou entraîner des poursuites pénales pour les personnes impliquées.

## SIGNALER LES VIOLATIONS ÉVENTUELLES DES POLITIQUES

La conduite éthique des affaires est au cœur des pratiques commerciales d'Informatica. En tant qu'employé d'Informatica, votre responsabilité est de respecter ces pratiques et les valeurs fondamentales d'Informatica, et d'y adhérer.

Une partie de votre travail et de votre responsabilité éthique chez Informatica consiste à aider Informatica à appliquer le présent Code de Conduite Professionnelle. Vous devez être attentifs aux éventuelles violations et coopérer pleinement à toute enquête interne ou externe afférente. Une telle vigilance et application de cette politique est encouragée et attendue des employés d'Informatica. Les représailles, la vengeance ou les mesures de rétorsion de la part de quiconque travaillant chez Informatica à l'encontre d'un employé ayant, de bonne foi, signalé une violation réelle ou présumée sont strictement interdites. En résumé, les représailles de ce type ne seront pas tolérées chez Informatica.

Si vous avez connaissance d'un comportement que vous estimez, en toute bonne foi, incompatible avec le Code de Conduite Professionnelle, les politiques d'Informatica (y compris ses politiques comptables et financières) ou les obligations légales, ou si vous soupçonnez qu'un tel comportement existe, vous êtes tenus de le signaler auprès de la direction juridique d'Informatica ou d'autres représentants d'Informatica aptes à recueillir votre signalement. Informatica a également pris des dispositions pour que les employés signalent ces problèmes à un tiers indépendant, EthicsPoint, afin qu'ils puissent procéder à des signalements anonymes. Pour effectuer un signalement, vous pouvez (a) appeler le service d'assistance au **+1-877-295-7941** ou (b) effectuer un signalement sur le site Web EthicsPoint d'Informatica à l'adresse suivante : <http://informatica.ethicspoint.com>. Si vous appelez depuis l'étranger (hors États-Unis), veuillez vous rendre sur le site <http://informatica.ethicspoint.com> pour obtenir des instructions pour passer un appel local, ainsi que les numéros gratuits à votre disposition, le cas échéant.

## **VOS OBLIGATIONS ENVERS INFORMATICA ET SES ACTIONNAIRES**

### **Transparence et conduite éthique**

Informatica attend de tous les administrateurs, dirigeants et employés qu'ils agissent avec honnêteté et éthique, et qu'ils fassent preuve de discernement afin de respecter nos normes de conduite professionnelle. Nous considérons qu'une conduite honnête est une conduite qui n'est pas simplement exempte de fraude ou de tromperie, mais qui se caractérise par son intégrité. Nous considérons qu'une conduite éthique est conforme aux normes professionnelles reconnues. Ces normes s'appliquent lorsque vous travaillez dans nos locaux, dans des lieux externes à Informatica où nous exerçons nos activités, lors d'activités commerciales et sociales sponsorisées par Informatica, ou dans tout autre endroit où vous représentez Informatica.

### **Conflit d'intérêts**

La conduite éthique comprend le traitement éthique des conflits d'intérêts, réels ou apparents, entre les relations personnelles et professionnelles. Un conflit d'intérêts existe lorsque les intérêts ou les avantages d'une personne ou d'une entité entrent en conflit avec les intérêts ou les avantages d'Informatica. Un tel conflit peut survenir directement ou indirectement en raison des intérêts personnels ou des activités d'un membre de la famille ou d'une organisation avec laquelle vous ou un membre de votre famille êtes affiliés.

Vous devez déclarer au directeur juridique ou au directeur financier de la Société toute transaction ou relation importante qui pourrait raisonnablement donner lieu à un conflit d'intérêts ou revêtir l'apparence d'un tel conflit. Avant de conclure une transaction ou d'établir une relation impliquant un conflit d'intérêts réel ou éventuel, les employés doivent obtenir l'approbation préalable du directeur juridique ou du directeur financier. Les administrateurs et les dirigeants doivent, quant à eux, obtenir l'approbation préalable du Comité d'audit d'Informatica Holdco Inc.

Nos responsabilités envers Informatica, nos actionnaires, ainsi que nos responsabilités envers chacun ne nous empêchent pas d'effectuer des transactions et/ou des investissements personnels. Elles exigent toutefois que nous évitions les situations où un conflit d'intérêts serait susceptible de survenir ou d'apparaître. Informatica est soumise à l'examen de nombreuses personnes et organisations. Nous devrions toujours nous efforcer d'éviter la moindre irrégularité, ne serait-ce qu'en apparence.

Voici quelques exemples courants de conflits d'intérêts concernant les employés :

**Activité secondaire.** Les employés ne doivent exercer aucune activité en dehors d'Informatica si cela nuit à leurs performances ou à leurs responsabilités envers la Société. Tant que vous travaillez chez Informatica, vous ne devez pas accepter d'emploi chez un fournisseur, un client, un développeur ou un concurrent d'Informatica ni participer à une activité qui améliore ou renforce la position d'un concurrent.

**Poste d'administrateur externe.** Être administrateur d'une société concurrente d'Informatica constitue un conflit d'intérêts. Bien que vous puissiez siéger en tant qu'administrateur chez un fournisseur, un client, un développeur d'Informatica ou une autre entreprise, vous devez d'abord obtenir l'approbation du directeur juridique ou du directeur financier de la Société. De plus, toute rémunération que vous percevez doit être le reflet de vos responsabilités. Nonobstant ce qui précède, tout membre de la direction d'Informatica doit également obtenir l'approbation préalable du Comité d'audit d'Informatica Holdco Inc. pour siéger en tant qu'administrateur au sein d'une organisation (autre qu'un organisme à but non lucratif ou de bienfaisance, ou qu'une filiale d'Informatica). Si vous siégez en tant qu'administrateur à la demande d'Informatica, vous ne devez accepter aucune rémunération pour ce service.

**Intérêts commerciaux.** Vous ne devez avoir aucun intérêt personnel ou familial par rapport à un client, un fournisseur, un développeur, un autre partenaire ou un concurrent commercial d'Informatica qui serait susceptible d'influencer de manière inappropriée votre jugement, de laisser penser à un conflit de loyauté ou de vous faire bénéficier d'un avantage personnel en raison de votre rôle chez Informatica. Les intérêts commerciaux comprennent les intérêts d'investissement, de propriété (titres de participations) ou de créiteurs (créances, dettes). Avant d'investir dans les intérêts commerciaux de clients, fournisseurs, développeurs, d'autres partenaires ou de concurrents commerciaux, vous devez d'abord vous assurer que ces investissements ne compromettent pas vos obligations envers Informatica. De nombreux facteurs doivent être pris en compte pour déterminer s'il existe une situation de conflit, notamment la taille et la nature de l'investissement ; votre capacité à influencer les décisions d'Informatica ; votre accès aux informations confidentielles d'Informatica ou de l'autre société ; ainsi que la nature de la relation entre Informatica et l'autre société. En règle générale, les investissements de moins de deux pour cent du total des actions en circulation des sociétés cotées en bourse ne créent pas de conflit.

**Les personnes apparentées.** En règle générale, vous devez éviter de mener des affaires pour le compte d'Informatica avec un membre de votre famille, avec une société dans laquelle un membre de la famille occupe un poste important ou avec d'autres personnes apparentées. Si une telle transaction est inévitable, vous devez obtenir l'approbation préalable du directeur juridique ou du directeur financier de la Société et faire appel à un acheteur d'Informatica pour négocier des conditions normales et conformes à celles du marché. Aucun traitement de faveur ne doit être accordé à une société qui ne serait accordé par ailleurs à une autre société.

**Autres situations.** Il est complexe d'énumérer toutes les situations dans lesquelles des conflits d'intérêts pourraient survenir. Si vous avez des questions ou des doutes sur une transaction proposée ou une situation donnée, demandez à votre responsable, à votre représentant des ressources humaines ou à un représentant du service juridique avant de vous engager dans la relation ou de vous mettre dans la situation en question.

## **Le droit applicable**

Tous les administrateurs, dirigeants et employés d'Informatica doivent se conformer à l'ensemble des lois, des règlements, des règles et des réglementations applicables. Où que vous vous trouviez, vous devez respecter les lois, les règlements, les règles et les réglementations applicables aux États-Unis, y compris ceux concernant la lutte contre la corruption active et passive, tels que la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (« U.S. Foreign Corrupt Practice Act », FCPA) et la loi britannique contre la corruption (« U.K. Bribery Act »). Il vous incombe de prendre connaissance de la politique d'Informatica et de ses directives en matière de lutte contre la corruption.

## **L'égalité des chances**

Les valeurs d'Informatica en matière d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, de respect et d'égalité supposent un environnement de travail ouvert, solidaire et interdépendant. Aucune action ne pourrait être plus contraire à nos valeurs qu'une discrimination de quelque nature que ce soit.

La discrimination, le harcèlement, les insultes et les blagues qui portent sur la race, la couleur, la croyance, la religion, l'origine, la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle / l'expression du genre, le statut matrimonial, un handicap mental ou physique ou toute autre classification couverte par la loi ne seront pas tolérés. Cela vaut pour chaque employé et prestataire d'Informatica, ainsi que pour nos partenaires commerciaux. Vous pouvez consulter une analyse plus détaillée de ces politiques dans le Manuel de l'employé.

## **L'esclavage moderne et la traite des êtres humains**

Informatica a une tolérance zéro vis-à-vis de toute forme d'esclavage moderne. Nous nous engageons à agir de manière éthique, intègre et transparente dans toutes les relations commerciales et à mettre en place des systèmes et des contrôles efficaces pour nous protéger contre toute forme d'esclavage moderne, notamment l'esclavage, la servitude, la traite des êtres humains et le travail forcé, au sein de notre société et de notre chaîne d'approvisionnement. Nous vous invitons également à consulter le Code de conduite et d'éthique professionnelle des fournisseurs pour connaître les obligations associées qui pèsent sur les fournisseurs d'Informatica.

## **PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET SENSIBLES**

Les informations confidentielles et exclusives d'Informatica constituent son atout le plus précieux et comprennent notamment : les architectures de produits, les codes sources et les techniques de programmation ; les plans de produits/de marketing et les roadmaps ; les noms et les listes des clients, des revendeurs et des employés ; les informations financières ; et les communications électroniques internes. Ces informations sont la propriété de la Société et sont protégées par la loi. De plus, nos clients, nos fournisseurs, nos actionnaires et d'autres, nous font confiance pour protéger leurs informations sensibles. Nous recevons régulièrement ce genre d'informations. Nous avons donc l'obligation de les protéger de la même manière que nous le faisons avec nos propres informations confidentielles. Chaque employé a la responsabilité de protéger l'intégralité des informations sensibles et de ne jamais les divulguer sans avoir obtenu au préalable une autorisation en bonne et due forme. Pour plus d'informations sur la protection des informations confidentielles et sensibles, veuillez consulter le Manuel de sécurité de l'information d'Informatica et la Politique d'utilisation acceptable d'Informatica.

L'accord sur la confidentialité et la propriété intellectuelle (« Confidentiality and Intellectual Property Agreement »), anciennement connue sous le nom d'accord des employés sur les informations exclusives et les inventions (« Employee Proprietary Information and Inventions Agreement »).

Lorsque vous rejoignez Informatica, vous signez un accord visant à protéger et à conserver la confidentialité de nos informations exclusives. Ledit accord reste en vigueur tant que vous travaillez pour Informatica et même après votre départ de la Société. Vous ne pouvez pas



divulguer les informations confidentielles d'Informatica ou les informations sensibles d'un tiers à qui que ce soit, ni les utiliser au profit de toute personne autre que Informatica sans le consentement écrit préalable d'Informatica. Le respect dudit accord est une condition fondamentale de votre embauche et ses dispositions sont à prendre très au sérieux. La divulgation desdites informations sans autorisation préalable constitue une violation de l'accord.

### **Divulgation d'informations confidentielles**

Dans le cadre des activités d'Informatica, nous pouvons être amenés à divulguer nos informations exclusives ou les informations sensibles d'un tiers à des partenaires commerciaux ou à des clients potentiels. Cependant, une telle divulgation doit toujours être faite en envisageant avec la plus grande attention les avantages et risques éventuels qu'elle entraînerait. Si votre responsable ainsi que d'autres responsables d'Informatica concernés jugent nécessaire de divulguer des informations confidentielles ou des informations sensibles de tiers, vous devez contacter le service juridique pour vous assurer qu'un accord de non-divulgation approprié a été signé par toutes les parties avant toute divulgation. N'acceptez jamais l'accord de confidentialité d'un tiers sans avoir consulté le service juridique. De plus, aucune information financière ne peut être divulguée sans l'approbation préalable du département financier ou de tout autre département financier d'Informatica.

Les informations confidentielles de la Société sont parfois transmises aux employés par des cadres dirigeants ou d'autres responsables autorisés d'Informatica. Les employés ne sont pas autorisés à partager ces informations avec des personnes extérieures à la Société ni avec d'autres personnes au sein d'Informatica à moins qu'elles n'aient un besoin professionnel légitime de les connaître. La publication de ces communications sur Internet ou leur envoi par courrier électronique à des tiers est interdit. Seuls les employés désignés peuvent mentionner ces informations avec des personnes extérieures à la Société ou parler à la presse ou à la communauté des analystes financiers d'informations confidentielles. Toutes les demandes de renseignements de la part de la presse et des analystes financiers doivent être adressées au directeur financier ou au directeur de la communication. Pour plus d'informations sur le partage d'informations avec des personnes extérieures à la Société, veuillez consulter la Politique en matière de communication d'Informatica.

## **Traitement des informations confidentielles des tiers**

Informatica entretient de nombreux types de relations commerciales avec de nombreuses entreprises et particuliers. Ces tiers pourront parfois nous fournir volontairement des informations confidentielles sur leurs produits ou projets commerciaux pour inciter Informatica à conclure des relations commerciales avec eux. Nous pouvons également demander à des tiers de nous fournir des informations confidentielles pour nous permettre d'évaluer la faisabilité d'une relation avec eux. Quelle que soit la situation, nous devons prendre des précautions particulières pour traiter de manière responsable les informations confidentielles d'autrui, car elles peuvent constituer un secret commercial et industriel ou être protégées par des droits de propriété intellectuelle. Vous ne devez à aucun moment accepter des informations confidentielles ou exclusives appartenant à un concurrent, quelle qu'en soit la source. De plus, vous ne devez jamais utiliser des informations confidentielles ou exclusives que vous avez reçues d'un employeur précédent. Si vous avez des interrogations sur la manière de gérer une question liée aux informations confidentielles de tiers, veuillez contacter le service juridique.

## **Confidentialité des données**

Vous êtes responsable de la protection des données à caractère personnel qui sont traitées ou contrôlées par Informatica. Vous devez respecter toutes les normes, lois, règles, réglementations et décrets applicables en matière de protection des données, ainsi que de toutes les politiques d'Informatica relatives aux données à caractère personnel et à la protection des données

## **UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET D'AUTRES ACTIFS D'INFORMATICA**

La protection des actifs d'Informatica est une responsabilité fiduciaire essentielle de chaque employé. Il convient de veiller à ce que les actifs, y compris les biens ou les systèmes de la société ainsi que les données ou les informations sensibles des clients, ne soient pas l'objet d'une utilisation abusive, détournés, prêtés à des tiers, vendus ou donnés sans autorisation adéquate. Les ordinateurs, téléphones portables et autres périphériques fournis par Informatica sont la propriété de la société, tout comme le système de messagerie et l'accès à Internet de la société. L'utilisation personnelle de ces dispositifs est autorisée dans une certaine mesure ; toutefois, la technologie de la société doit principalement être utilisée à des fins professionnelles uniquement.

Comme l'ensemble desdits actifs et technologies appartient à Informatica, les employés doivent comprendre que la protection de leur vie privée n'est pas garantie lorsqu'ils les utilisent. Informatica peut surveiller tout ce qui est créé, stocké, configuré ou reçu sur les actifs ou la technologie de la société, dans les limites prévues par la loi. N'utilisez pas les actifs ou la technologie de la société pour enfreindre la loi ou les politiques d'Informatica ni pour créer, stocker ou envoyer du contenu qui pourrait être considéré par d'autres comme offensant. Il est également important d'éviter toute utilisation susceptible de provoquer des pertes ou des dommages, par exemple une violation des protocoles de sécurité informatique d'Informatica. Pour plus d'informations sur l'utilisation de la technologie et d'autres actifs, veuillez consulter le Manuel de sécurité de l'information d'Informatica et la Politique d'utilisation acceptable d'Informatica.

Voici quelques exemples courants d'utilisation de la technologie et d'autres actifs d'Informatica :

### **Ordinateurs et autres équipements**

Prenez soin des équipements d'Informatica et utilisez-les de manière responsable. Si vous utilisez un équipement d'Informatica chez vous ou à l'extérieur, prenez les précautions nécessaires pour le protéger du vol ou des dommages, comme si c'était le vôtre. Si vous quittez votre poste chez Informatica, vous devez rendre sans délai l'ensemble du matériel appartenant à la société.

### **Logiciels**

Tous les logiciels utilisés par les employés pour exercer les activités commerciales d'Informatica doivent être des copies autorisées et sous licence. Faire ou utiliser des copies non autorisées constitue une violation des droits d'auteur et peut vous exposer, vous et Informatica, à une responsabilité civile et pénale. Reportez-vous à la Politique d'utilisation acceptable des logiciels d'Informatica pour connaître les exigences plus en détail.

### **Utilisation des emails**

Les emails doivent être utilisés de manière appropriée. Les déclarations irresponsables, imprudentes ou insensibles contenues dans un email peuvent être prises hors contexte et utilisées contre vous et Informatica. De même, les propos désobligeants à l'encontre d'autres personnes pourraient, dans certaines circonstances, être constitutifs de diffamation ou de harcèlement. Suivez des règles simples de bienséance et de bon sens lorsque vous rédigez et envoyez des courriels.

### **Utilisation d'Internet**

L'accès à Internet est fourni à des fins professionnelles. N'oubliez pas que l'utilisation personnelle de cet accès doit être faite dans les limites du raisonnable. L'utilisation d'Internet qui n'est pas strictement professionnelle pendant les heures de travail doit être réduite au maximum.

L'utilisation des équipements ou des réseaux d'Informatica pour afficher, accéder, stocker, partager, copier ou télécharger en amont ou en aval les éléments ci-dessous ne sera en aucun cas tolérée :

- images, données ou autres informations à caractère obscène, racial ou sexuellement explicite ; et
- copies non autorisées de toute œuvre protégée par le droit d'auteur, y compris les films, la musique, les logiciels, les jeux informatiques et les publications.

Le non-respect de la présente règle entraînera l'application de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

## **TENUE ET GESTION DES DOSSIERS**

La tenue de dossiers et registres précis, de même que leur conservation à des fins de récupération constituent une partie importante de nos activités quotidiennes. En effet, différentes lois exigent que les dossiers soient tenus à jour et conservés pendant des périodes d'une durée minimum.

Les règles de conservation des dossiers d'Informatica sont établies dans le monde entier conformément aux lois locales. Éliminer périodiquement les documents qui ne sont plus utiles et dont la conservation n'est plus requise est tout aussi important que de savoir quand et comment conserver les informations. Si un litige est en cours d'instance ou imminent, tous les documents pertinents doivent être conservés, conformément à la Politique de conservation des données d'Informatica.

## **PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT ET D'APPROBATION**

### **Procédures comptables**

Les responsabilités d'Informatica à l'égard de ses actionnaires ainsi que les obligations qui lui incombent en vertu de la législation en vigueur exigent que toutes les transactions soient enregistrées de façon intégrale et de façon précise dans les livres et les registres de la Société. L'enregistrement de toute information fausse ou trompeuse, les fonds ou actifs non enregistrés, les achats non approuvés ou les engagements ou paiements réalisés sans pièces justificatives ni approbations appropriées sont strictement interdits. En outre, tous les documents justificatifs d'une transaction doivent décrire de manière exhaustive et précise la nature de la transaction, et être traités dans les temps.

### **Contributions politiques**

Les fonds ou actifs d'Informatica ne doivent en aucun cas être utilisés ou associés à des campagnes politiques ou à des pratiques politiques, directement ou par des intermédiaires (comités d'action politique, associations de défense à but non lucratif ou associations professionnelles), à l'international, sans approbation écrite préalable du directeur juridique ou du directeur financier de la Société.

### **Commerciaux, agents et consultants**

L'essentiel des activités d'Informatica se fait par l'intermédiaire du personnel commercial d'Informatica. Par ailleurs, Informatica engage fréquemment des consultants, des partenaires commerciaux et d'autres tiers pour fournir des services et agir en son nom. Nos relations avec tous les tiers doivent toujours être appropriées, légales et documentées, peu importe le lieu où elles ont cours.

Les commissions, les frais et les remises, ainsi que toute autre condition liée à la transaction, doivent toujours figurer dans un accord écrit et doivent refléter la valeur du service fourni par Informatica. Ils ne doivent jamais dépasser des montants raisonnables et habituellement pratiqués dans notre secteur. Le service à fournir doit être légal et approprié et doit être exécuté conformément aux dispositions de l'accord écrit. De plus, nous traitons avec nos clients d'une manière honnête et éthique. Ne jamais donner une fausse image de nos produits ou de nos services aux clients actuels ou potentiels et ne jamais faire quoi que ce soit de contraire à l'éthique ou à la loi pour obtenir un contrat.

La transaction et l'accord écrit doivent suivre le processus d'approbation approprié (c'est-à-dire, être examinés et approuvés par les services juridique et financier). Les accords connexes, les dispositions parallèles ou tout autre stratagème visant à contourner le processus d'approbation de l'accord ou le plan de rétribution des ventes sont strictement interdits et pourront entraîner l'application de mesures disciplinaires à l'encontre des employés concernés, y compris un licenciement. Les paiements ne doivent jamais être effectués en espèces et ne peuvent être effectués que sur présentation d'une facture exacte et complète.

## **CONTRÔLE DES EXPORTATIONS**

De nombreux pays, y compris les États-Unis, contrôlent les destinations vers lesquelles la technologie et les produits, y compris les logiciels, peuvent être exportés. Des lois applicables peuvent également limiter les divulgations à des ressortissants étrangers et les transactions financières avec certains pays et personnes, indépendamment de leur localisation. Il est en outre interdit à Informatica de prendre des mesures en faveur d'un boycott non approuvé par le gouvernement des États-Unis. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique relative aux sanctions et au contrôle des exportations d'Informatica.

## **RESPONSABILITÉS ENVERS NOS CLIENTS ET NOS FOURNISSEURS**

### **Paiements ou cadeaux à des tiers ou de la part de tiers (non gouvernementaux)**

Les employés d'Informatica ne doivent pas offrir de cadeaux à une partie privée ni accepter de cadeaux de sa part dans un but illégitime ; par exemple, lorsque le cadeau crée un conflit d'intérêts, vise à empêcher le destinataire d'agir de bonne foi ou à susciter l'abus d'une position de confiance. Les employés d'Informatica peuvent toutefois offrir des cadeaux peu coûteux, d'une valeur maximale de 100 USD, à des particuliers. En certaines occasions, les employés d'Informatica peuvent être amenés à échanger des cadeaux plus coûteux avec des fournisseurs ou des clients en raison de coutumes locales. Dans ce cas-là, les employés d'Informatica doivent d'abord obtenir l'approbation écrite de leur responsable. De tels cadeaux doivent toujours être adaptés aux circonstances et ne jamais être de nature à créer en apparence une irrégularité. La nature et le coût des cadeaux offerts par un employé d'Informatica doivent être correctement consignés dans les livres et les registres d'Informatica. Pour plus d'informations sur les paiements ou les cadeaux en provenance ou à destination de parties privées, veuillez consulter la Politique et les directives de conformité avec les mesures de lutte contre la corruption d'Informatica.

### **Paiements ou cadeaux à des agents publics**

Les règles et les réglementations applicables aux cadeaux offerts aux employés du gouvernement, aux représentants des États-Unis et des gouvernements étrangers sont

complexes. Vous devez vous conformer strictement auxdites lois et réglementations et ne devez jamais verser un paiement ou offrir un cadeau si cela est contraire à une loi ou à une réglementation, si cela est susceptible de mettre la Société dans une situation délicate ou de nuire à la réputation de la Société. Pour plus d'informations sur les restrictions en matière de paiement ou de cadeaux en faveur des agents publics, veuillez consulter la Politique et les directives de conformité par rapport aux mesures de lutte contre la corruption d'Informatica.

### **Publications et droit d'auteur**

Informatica est abonnée à de nombreuses publications qui aident les employés à améliorer leur travail, comme des lettres d'information, des ouvrages de référence et des magazines aux formats numérique et/ou papier. Ces œuvres sont généralement protégées par des droits d'auteur. De fait, toute copie et distribution non autorisées constituent une violation de ces droits d'auteur. Les œuvres publiées sur Internet, telles que les documents techniques ou les informations sur les produits, sont généralement protégées par le droit d'auteur. Ne jamais faire de copies de telles publications, en totalité ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement de l'éditeur. En cas de doute, consultez le service juridique.

Il se peut que des employés d'Informatica soient amenés à devoir utiliser de la musique, des films ou des clips vidéo dans des présentations, pour du contenu promotionnel ou lors de salons professionnels ou d'événements organisés par la Société. Ces œuvres sont protégées par le droit d'auteur et toute utilisation non autorisée de celles-ci constitue une violation du droit d'auteur. Ne les utilisez pas à des fins commerciales sans avoir au préalable obtenu les droits nécessaires auprès des détenteurs des droits d'auteur ou de leurs représentants. L'obtention de ces droits nécessite généralement plusieurs semaines et peut occasionner le paiement de frais. Veuillez contacter le service juridique pour obtenir de l'aide en amont.

### **Concurrence libre et loyale**

La plupart des pays disposent de lois conçues pour encourager et protéger la concurrence libre et loyale. Informatica s'engage à respecter ces lois. Les conséquences en cas de non-respect peuvent être graves pour nous tous.

En effet, lesdites lois régissent souvent les relations d'Informatica avec ses distributeurs et ses revendeurs indépendants, y compris les pratiques de tarification, les remises, les conditions de crédit, les remises promotionnelles, les concessions exclusives, les restrictions sur le transport de produits concurrents, les résiliations de contrats et beaucoup d'autres pratiques.

Elles régissent également, généralement et de manière assez stricte, les relations entre Informatica et ses concurrents. En règle générale, les contacts avec les concurrents doivent être limités et doivent toujours éviter de porter sur des clients, fournisseurs, coûts et prix, ou d'autres conditions générales de vente. Vous devez consulter le service juridique avant de rejoindre une association professionnelle de concurrents.

Bien que l'esprit de ces lois, connues sous le nom de lois « antitrust », « sur la concurrence » ou « de protection des consommateurs », soit simple, leur application à des situations particulières peut s'avérer quelque peu complexe. Afin de veiller à ce qu'Informatica se conforme pleinement auxdites lois, chacun d'entre nous doit avoir une connaissance de base de ces dernières et faire appel à notre service juridique dès que des situations problématiques se présentent.

### **Sélection des fournisseurs**

Les fournisseurs d'Informatica doivent être choisis avec le même soin et traités avec le même respect que nos distributeurs et revendeurs. Les informations confidentielles d'un fournisseur bénéficient de la même protection que celle de tout autre tiers et ne doivent pas être reçues avant la signature d'un accord de non-divulgence approprié. Les performances d'un fournisseur ne doivent jamais être discutées avec des personnes extérieures à Informatica. Un fournisseur d'Informatica est libre de vendre ses produits ou ses services aux concurrents d'Informatica, sauf s'ils ont été conçus, fabriqués ou développés conformément aux spécifications d'Informatica.

### **Pratiques d'achat durable**

Le code de conduite et d'éthique professionnelle des fournisseurs est applicable à tous les fournisseurs d'Informatica et à tout le personnel employé ou engagé par le fournisseur pour fournir des services, ainsi qu'à ses agents, prestataires et représentants dans le monde entier. Le fournisseur est également défini comme toute personne, entreprise, société ou tout organisme avec ou sans personnalité morale qui fournit ou cherche à fournir des biens ou des services à Informatica LLC et/ou à ses filiales. Les fournisseurs exerceront leurs activités en respectant strictement l'esprit et la lettre des lois environnementales applicables et mettront à disposition la formation, la supervision et les ressources nécessaires à cette fin. Informatica attend des fournisseurs qu'ils cherchent, dans la mesure du possible, à récupérer, recycler, reprendre et réutiliser les ressources, à minimiser les quantités de déchets et à minimiser ou à éliminer les effets préjudiciables des déchets que vous émettez. De plus, les fournisseurs chercheront à minimiser le gaspillage de ressources et d'énergie autant que possible et à réduire leur empreinte carbone en conséquence.

## Impact environnemental

De même, Informatica exerce ses activités en respectant strictement l'esprit et la lettre des lois environnementales applicables et assure la formation, la supervision et les ressources nécessaires à cette fin. Informatica s'efforce, dans la mesure du possible, de récupérer, recycler, reprendre et réutiliser les ressources, de minimiser les quantités de déchets et de minimiser ou à éliminer les effets préjudiciables des déchets que nous émettons et de réduire notre empreinte carbone en conséquence. Le programme « Zéro déchet » d'Informatica met en œuvre diverses initiatives de recyclage, notamment le recyclage des déchets électroniques (ordinateurs et écrans), des lampes fluorescentes, des piles, du carton et du papier, du compost et des toners. Informatica prend également en charge de façon proactive des programmes visant à réduire la quantité de combustibles fossiles qui sont consommés par nos employés en mettant à leur disposition des bornes de recharge électriques pour leurs véhicules de fonction sur certains sites à titre entièrement gracieux pour les employés.

## MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Guidés par nos **valeurs DATA**, nous prenons notre mission d'entreprise citoyenne au sérieux chez Informatica. Informatica se soucie des autres, qu'il s'agisse de ses employés, ses clients, ses partenaires ou des personnes qui ont besoin d'aide dans les quartiers où nous vivons, ainsi que dans la communauté internationale. « Informatica Involved », notre programme de responsabilité sociale d'entreprise, montre notre engagement à améliorer la vie de chacun, grâce à nos employés qui offrent généreusement leur temps, leur talent et leurs richesses à ceux qui en ont besoin.

## QUESTIONS DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT

Toutes les plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes et les questions d'audit d'Informatica seront signalées au Comité d'audit du conseil d'administration d'Informatica Holdco Inc. et seront traitées rapidement par le service juridique d'Informatica, sauf demande contraire du Comité d'audit. Informatica a également pris des dispositions pour que les employés signalent les plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit d'Informatica via EthicsPoint, qui permet aux employés d'effectuer des signalements anonymes. Pour effectuer un signalement concernant la comptabilité de la société, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit, vous pouvez (a) appeler le service d'assistance d'Ethics au 1-877-295-7941, ou (b) effectuer un signalement sur le site Web EthicsPoint d'Informatica à l'adresse suivante : <http://informatica.ethicspoint.com>. Pour les employés situés hors des États-Unis, la liste des numéros spécifiques par lieu sont disponibles sur le site Web EthicsPoint d'Informatica à l'adresse suivante : <http://informatica.ethicspoint.com>.

Les représailles, menaces ou mesures de rétorsion à l'encontre de toute personne ayant signalé une violation réelle ou présumée des règles comptables d'Informatica, ou de toute personne qui aide à résoudre un tel problème, sont interdites.



## **MESURES DISCIPLINAIRES**

Les questions et les politiques abordées dans le présent Code de Conduite Professionnelle sont de la plus haute importance pour Informatica, ses actionnaires et ses partenaires commerciaux. Nous attendons de tous nos dirigeants, employés, travailleurs occasionnels, prestataires indépendants et, s'il y a lieu, administrateurs, qu'ils respectent les présentes règles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions chez Informatica.

Informatica prendra les mesures appropriées contre les personnes dont les actions violent des règles établies par Informatica. Les mesures disciplinaires peuvent inclure la cessation immédiate du contrat de travail ou de la relation commerciale, à la discrétion d'Informatica. Si la société a subi une perte, elle engagera des recours contre les personnes ou entités responsables. En cas de violation des lois, Informatica collaborera pleinement avec les autorités compétentes. Les employés aux États-Unis doivent savoir que le présent Code de Conduite Professionnelle ne modifie en rien les emplois discrétionnaires d'Informatica, comme indiqué dans le manuel de l'employé en vigueur. Les employés en dehors des États-Unis doivent savoir que le présent Code de Conduite Professionnelle ne fait partie d'aucun contrat de travail.

## **RENONCIATIONS ET MODIFICATIONS**

Toute renonciation à une disposition du présent Code de Conduite Professionnelle pour un membre de la direction ou un membre du conseil d'administration d'Informatica Holdco Inc. doit être approuvée par écrit par le conseil d'administration et éclairée sans délai conformément aux lois et règlements applicables. Toute renonciation à une disposition du présent Code de Conduite Professionnelle à l'égard de tout autre employé, travailleur occasionnel ou prestataire indépendant doit être approuvée par écrit par notre directeur juridique.

Nous nous engageons à examiner et à mettre à jour en permanence nos politiques et nos procédures. Par conséquent, il se peut que le présent Code de Conduite Professionnelle soit modifié à tout moment.